



COMMISSION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 02 septembre 2025 à Cauffry

Président de séance : Jérôme MALHERBE

Présents : Joëlle DOMETZ-RIGAUT, Stéphanie DORRÉ, Ludovic LAURENT, Joëlle LEMY, Loïc QUIGNON

Excusés : Kevin BENSMAN, Jean Luc BOURLAND

Les décisions de la Commission des Compétitions du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai de 7 jours auprès de la Commission Départementale d'Appel Juridique dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football.

1 – Courriers

La Commission n'a pas accepté les inscriptions reçues après la date limite fixée au 20 juillet 2025 pour le Challenge PATOUX dans un souci d'organisation des calendriers établis. Cependant, les clubs suivants pourront participer à la phase Championnat de la D5 commençant le 05 octobre 2025 :

- Baugy Monchy US 2
- Beuvraignes US 1
- Hermes Berthecourt 3
- Lassigny US 3

2 – Refonte des Championnats.

Suite aux votes des clubs lors de l'assemblée Générale du 21 juin 2025, voici les principaux changements prévus pour les deux prochaines saisons.

Saison 2025/2026 :

À l'issue de la saison 2025/2026, la composition de la D1 passera de 30 équipes réparties en 3 groupes de 10 à 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes.

Seul le premier de chaque groupe pourra accéder à la division supérieure de la D1 à la D5, sous réserve de satisfaire aux obligations réglementaires.

10 équipes (soit 6 équipes du fait du passage de 30 équipes à 24 pour la D1 et 4 équipes accédant de D2 vers D1), au minimum plus autant d'équipes reléguées de R3, seront reléguées de D1 vers la D2.

Les autres divisions restent composées de groupes de 10 équipes.



COMMISSION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 02 septembre 2025 à Cauffry

Saison 2026/2027 :

À l'issue de la saison 2026/2027 :

- Le premier de chacun des deux groupes de D1 accèdera en R3.
- La troisième pourra, également, accéder à la R3, à l'issue d'un barrage disputé en match sec sur terrain neutre disposant d'une installation classée T5 minimum.
- La composition de la D2 passera de 40 équipes réparties en 4 groupes de 10 à 36 équipes réparties en 3 groupes de 12 équipes.
- 9 équipes (4 équipes du fait du passage de 40 équipes à 36 pour la D2 et 5 équipes accédant de D3 vers D2), au minimum plus autant d'équipes reléguées de D1, seront reléguées de D2 vers la D3.
- Les autres divisions restent composées de groupes de 10 équipes.

Ce document sera adapté sur les saisons 2026/2027 et 2027/2028 dans la continuité des votes faits à l'AG du 21 Juin 2025.

À partir de la saison 2027/2028, la réforme des championnats au niveau départemental sera terminée.

La réunion est clôturée à 19h15

**Le Président de Séance,
Jérôme MALHERBE**

**Le Secrétaire de Séance,
Joëlle LEMY**